



SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

REJOIGNEZ NOUS !

Avec la fin des tarifs réglementés de vente, le processus de mise en concurrence pour l'achat d'électricité et de gaz est devenu complexe et nécessite une connaissance fine des marchés de l'énergie. Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) coordonne, depuis 2015, un groupement d'achats d'énergies.

Ouvert à tous les acheteurs publics de l'Oise !

Bénéficier de l'expertise du SE60 et maîtriser vos factures d'énergie.

POURQUOI ADHÉRER ?

- **Pour sécuriser la procédure** : l'obligation de respecter le code de la commande publique nécessite de **sécuriser techniquement et juridiquement les procédures**.
- **Pour attirer les fournisseurs**, qui sont très sollicités et choisissent les appels d'offres les plus intéressants et importants en volume.
- **Pour bénéficier de l'expertise du SE60**, tout en conservant son autonomie : **chaque adhérent conserve la gestion et l'exécution de ses contrats**.

QUI PEUT ADHÉRER ?

- **Les communes et les structures publiques** exerçant des missions d'intérêt général dans le département (communautés de communes, syndicats intercommunaux, CCAS, hôpitaux,...).

Si **vous faites déjà partie des 500 adhérents** du groupement, **vous devez répondre à la campagne d'adhésion** pour la renouveler sur la période 2026 - 2029.

LE GROUPEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

- **281 GWh** de volume d'achat
- **7800** sites sous contrats
- **500** adhérents



MARCHÉ ÉLECTRICITÉ
MARCHÉ GAZ

LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE DU SE60

LA STRATÉGIE D'ACHAT FRACTIONNÉ D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ ET GAZ

La stratégie du SE60 consiste à répartir l'achat des volumes d'énergies en plusieurs fois (*multi-clics*), en fonction du cours des marchés de gros de l'énergie.

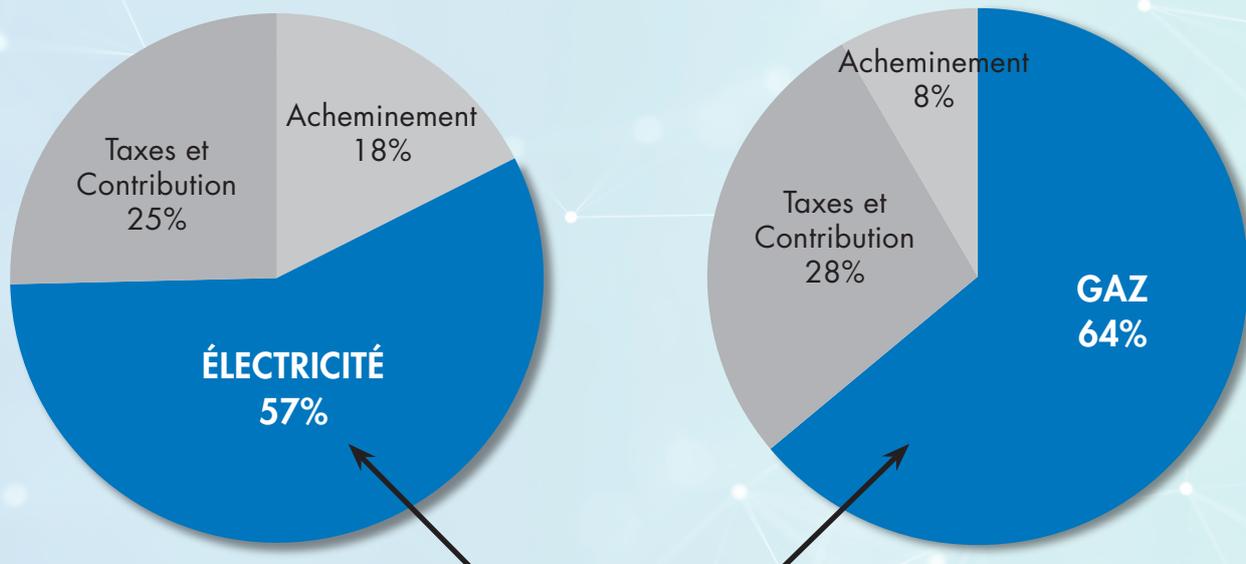
En n'achetant pas tout le volume de gaz et d'électricité d'un coup, le groupement est moins vulnérable à la volatilité des prix du marché.

- **ANTICIPER LES ACHATS** : Les années précédant le début de la fourniture, des achats sont réalisés aux moments les plus opportuns, à partir de l'analyse de la situation des marchés boursiers à un instant donné.
- **LISSER LE PRIX** : Une moyenne pondérée de ces achats « clics » est effectuée : cela correspond au prix fixe de l'énergie qui sera payé pour chaque année N.

UN GROUPEMENT QUI AGIT SUR LA PART « FOURNITURE » DE VOTRE FACTURE

Il existe trois composantes sur une facture d'énergie : l'acheminement, les taxes et la fourniture. La répartition varie chaque année selon le prix.

RÉPARTITION DES COMPOSANTES DE LA FACTURE SUR LE PRIX 2024



Part « Fourniture » = part sur laquelle agit le marché du groupement d'achat

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le SE60 est indemnisé des frais afférents au groupement. La **participation financière (P)** se calcule :

Pour le marché **ÉLECTRICITÉ*** : selon le nombre d'habitants pour les communes ou selon la consommation annuelle pour les autres types d'établissement.

Pour le marché **GAZ*** : selon la Consommation Annuelle de Référence (CAR).

Si CAR < 115 MWh alors **P=80€**.

Si CAR ≥ 115 MWh alors **P=0.7xCAR** (en MWh).

* Retrouvez les calculs détaillés sur l'acte constitutif. Plafonnement des frais de gestion à 1 200 €/an par marché. Si vous êtes adhérent à l'électricité et au gaz, vous devrez vous acquitter des frais de gestion pour chaque marché.

LE RÔLE DU COORDONNATEUR

Le **SE60 coordonne le groupement** depuis le recensement des besoins jusqu'à la passation des marchés. Il :

- **Assiste** les membres du groupement dans la définition de leurs besoins, **collecte** les données et les **agrège**.
- **Élabore** les dossiers de consultation.
- **Définit** l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et **assure** les opérations de sélection des cocontractants.
- **Signe et notifie** les marchés.
- **Accompagne** les membres du groupement dans l'exécution de leur contrat, les **informe** des bonnes pratiques et **favorise** les échanges entre eux.

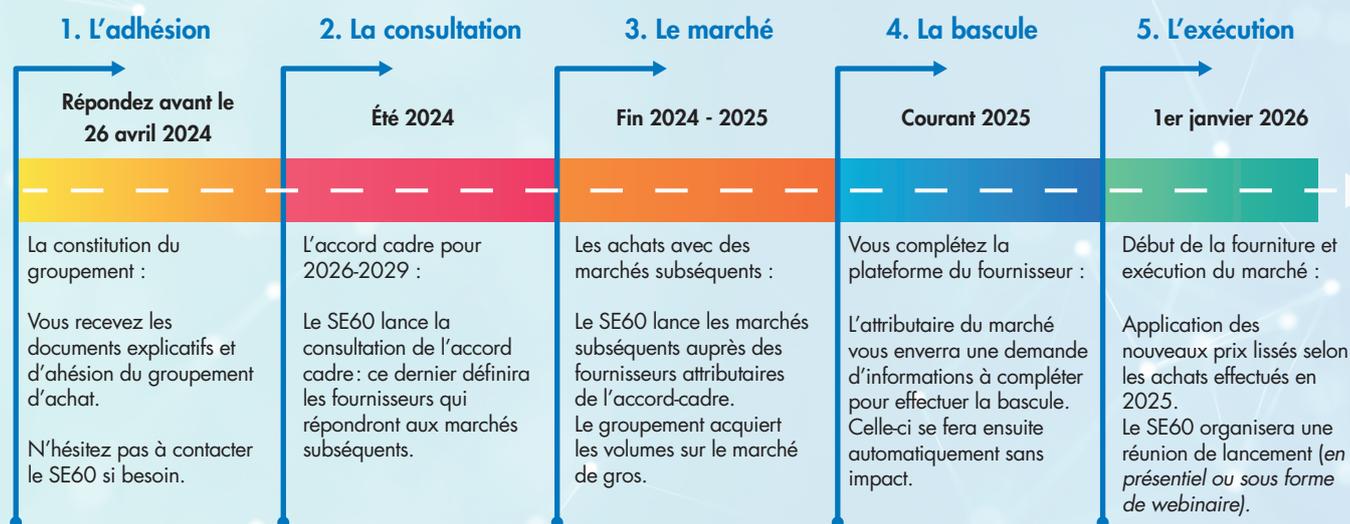
LES OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les membres :

- **Communiquent** une évaluation des besoins quantitatifs grâce à une **fiche de recensement** et veillent à la bonne définition des points de livraison.
- **Achètent leur électricité auprès du fournisseur choisi par le groupement**, sur la base des prix obtenus et durant toute la durée du marché. **Ils règlent directement au fournisseur** les factures correspondantes.
- **Informent le coordonnateur** de tout litige né à l'occasion de l'exécution du marché.

COMMENT ADHÉRER OU RENOUELER VOTRE ADHÉSION ?

Pour une fourniture d'électricité et/ou de gaz en 2026, le nouvel accord-cadre doit se constituer dès aujourd'hui. Voici les étapes clés :



L'ÉTAPE QUE VOUS NE DEVEZ PAS MANQUER !

- ➡ Envoyer au SE60 **avant le 26 avril 2024** : la **décision d'adhésion**, la fiche de recensement, le mandat d'autorisation de communication de vos données, pour les nouveaux adhérents les tableaux de recensement des sites pour l'électricité et/ou le gaz.
La délibération et la convention constitutive signée devront être envoyées au SE60 avant le 30 juin 2024 dernier délai.

FOIRE AUX QUESTIONS

EST-IL POSSIBLE DE REJOINDRE LE GROUPEMENT EN COURS DE MARCHÉ ?

Il est possible d'adhérer au groupement à tout moment mais l'adhésion ne sera pas effective sur les marchés en cours.

EST-IL POSSIBLE DE QUITTER LE GROUPEMENT EN COURS DE MARCHÉ ?

Non, un membre a l'obligation d'exécuter les marchés subséquents une fois qu'ils sont notifiés. La décision de sortie du groupement ne sera effective qu'à la fin des marchés en cours.

EST-IL POSSIBLE D'AJOUTER DES SITES EN COURS DE MARCHÉ ?

Vous pouvez ajouter des nouveaux points de livraison, sous réserve que la flexibilité globale du marché ne soit pas atteinte.

EST-IL POSSIBLE DE SORTIR DU MARCHÉ SI LE PRIX NE ME CONVIENT PAS ?

Non, votre demande de sortie ne sera effective qu'à la fin du marché.

MAÎTRISER VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS !

Depuis 2021, les prix des marchés de l'énergie se sont envolés. Il est essentiel d'agir sur les consommations. Pour cela, le SE60 vous conseille et accompagne dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique de votre patrimoine public : bâtiments et éclairage public.

EFFECTUER UN ÉTAT DES LIEUX POUR DÉFINIR UN PLAN D'ACTIONS

Le transfert de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie MDE-EnR » et/ou « Travaux d'investissement de l'éclairage public » vous permet de bénéficier d'un diagnostic gratuit. A partir de cet état des lieux, vous aurez une visibilité des actions prioritaires à mener sur les postes les plus énergivores.

Les bâtiments publics représentent en moyenne 70% du budget énergie d'une collectivité.



EXEMPLES D'ACTIONS

Il n'est pas toujours évident d'effectuer une rénovation globale. D'autres actions peuvent permettre d'optimiser les consommations : mise en place d'une régulation centralisée (système de télégestion), mettre des robinets thermostatiques, remplacer les éclairages énergivores, mettre des détecteurs de présence...

VOS CONTACTS POUR LES ACHATS D'ÉNERGIE

Anne PLOTTU

Chargée des Achats d'énergie
06 74 10 80 93
a.plottu@se60.fr

Arrondissement du Beauvaisis :

Jean-Baptiste VAUCLIN

Chargé d'opérations énergie
06 45 72 66 61
jb.vauclin@se60.fr

Autres arrondissements :

Quentin FOURMENT

Chargé d'opérations énergie
06 32 42 84 85
q.fourment@se60.fr

Les chargé.e.s d'opérations réseaux peuvent aussi vous renseigner.